



GUIDE PRATIQUE

des accueils
de loisirs
de Joinville-le-Pont

2025
2026

Dans ce guide :

- Les objectifs pédagogiques
- Formation et recrutement
- Horaires et infos sur les différents temps
- Délais de réservation
- Coordonnées et plan
- Vos questions, nos réponses

Sommaire du guide

● Page 4

- Les objectifs pédagogiques

● Page 5

- La formation des agents

● Page 6

- Le recrutement

● Pages 7 & 8

- Plan et coordonnées

● Page 9

Les délais de réservation

● Pages 10 & 11

Les différents temps

● Pages 12 & 13

Questions et réponses

● Page 14

Comment modifier vos réservations

● Page 15

Zoom sur le C.M.E

● Pages 16 & 17

Zoom sur l'année périscolaire

● Pages 18 & 19

Le compte citoyen et l'appli T.M.A

● Page 20

Nous contacter





Les activités périscolaires de la ville respectent le P.E.D.T et le Plan mercredi.



Sommaire du guide

3

Exemples de **projets mis en place dans ce cadre** :

- **La signature de la convention territoriale** pour les droits de l'enfant avec l'U.N.I.C.E.F ,
- **La journée pédagogique** réunissant l'ensemble du personnel éducatif ,
- **Les projets autour d'ateliers** de pratique théâtrale et d'arts visuels encadrés par nos professeurs culturels ,
- **Des sorties féériques** à différents moments de l'année ,
- **Des mini-séjours campés** au coeur de l'été ,
- **Des ateliers d'échanges** avec les enfants sur la Convention internationale des Droits des Enfants organisés en étroite collaboration avec la compagnie de théâtre LAPS/Equipe du matin ,
- **Le projet de EPT Paris Est Marne & Bois** (défi écocitoyen) visant à former et accompagner nos équipes éducatives aux enjeux du développement durable, de la transition énergétique et écologique ,
- **Le projet Course du coeur** avec l'opération 10 000 cœurs, réalisés par les enfants au bénéfice de cet événement qui réunit chaque année plus de 320 coureurs d'équipes d'entreprises et d'une équipe de transplantés ,
- **Projet culturel et intergénérationnel U'mamie** qui a permis de créer aquarelles et poèmes inspirés de récits intergénérationnels sur des souvenirs de grands-mères. L'exposition issue de ces ateliers sera prochainement installée de façon itinérante dans les différents parcs de la ville ,
- **Des projets intergénérationnels** de partenariats entre les accueils de loisirs et les EHPAD proposant des rencontres régulières autour de thématiques variées et de partages de souvenirs, ou encore des ateliers numériques en partenariat avec Orange ,
- **L'ensemble des projets** des accueils de loisirs et du Conseil Municipal des Enfants ...



4 Les objectifs éducatifs de la ville

Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, l'animateur assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants. Il rédige et met en oeuvre un projet d'animation adapté et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs.

Les animateurs sont majoritairement diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Vie Associative.



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE RÉPONDENT À UN DOUBLE OBJECTIF :

Social

en mettant à disposition des familles **un mode de garde adapté** à leur besoin.

Éducatif

en permettant aux enfants de **s'épanouir pendant leur temps libre et de loisirs.**



Depuis 2022, la ville a renouvelé son **Projet éducatif Territorial** (PEDT) pour la période 2022-2026, en y intégrant **le Plan Mercredi**.

Ce dispositif permet d'améliorer encore la qualité de l'offre éducative, en instaurant une politique transversale, concernant toutes les actions publiques proposées aux enfants de 3 à 15 ans.

Dans le cadre de ce projet, de nouvelles pistes ont émergé.

D'une part, avec le Plan Mercredi qui introduit 4 grands axes de réflexion :

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants
- Veiller à la complémentarité éducative
- Accroître la richesse et la diversité des activités
- Inscrire les activités sur le territoire

D'autre part, les services municipaux ont décidé de se concentrer sur 3 autres thématiques :

- L'inclusion numérique
- L'eau, symbole de la ville
- La citoyenneté

La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés, dotés d'une grande expérience de terrain.

L'encadrement des enfants en accueil de loisirs est régi par un ensemble de règles et de procédures très strictes, que chaque animateur doit connaître et respecter. Pour aller plus loin, la ville s'est doté d'**une charte de l'animateur** qui définit les attentes de la ville pour chacun de ses agents périscolaires.

Nos directeurs

sont diplômés d'un Brevet d'État ou d'un titre équivalent validé pour l'encadrement des accueils de loisirs (BPJEPS, BEATEP, BAFD...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (*cf page 4*) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique.

Il veille à sa mise en place en intervenant de différentes manières.

Nos animateurs

sont diplômés d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA leur permet d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Être animateur, animatrice, c'est participer au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.



*Exemples
de formations
suivies par
nos équipes*



- **Lutter contre le harcèlement**
- **Accompagner un enfant porteur d'un handicap**
- **Gestes de premiers secours**
- **Formation BPJEPS**
- **Sensibilisation au développement durable**

La formation des équipes d'animation



Formations

Des formations continues, sous forme de stages ponctuels, sont proposées régulièrement aux animateurs et directeurs :

Hygiène et sécurité, relations avec les enfants, techniques d'animation, réflexions pédagogiques...

Le principe est que chaque accueil de loisirs bénéficie de personnel suffisamment et régulièrement formé, afin de répondre à la réglementation, pour respecter les taux d'encadrement, mais aussi d'apporter des compétences complémentaires dans la mise en oeuvre des projets pédagogiques.

Le processus de recrutement

Zoom sur...

La déclaration des accueils de loisirs

Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4 et suivants du code de l'action sociale et des familles CASF) doivent être obligatoirement déclarés auprès du **SDJES** (service de l'Éducation Nationale).

Dans cette déclaration la ville renseigne les animateurs et directeurs qui encadrent les enfants.

Zoom sur...

Le respect des conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus par leur application.



INTERDICTIONS ET INCAPACITÉS

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :

- **des personnes** faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou des délits mentionnés à l'article L 133-6 du CASF
- **des personnes** faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L 227-10 du CASF)



CONDITIONS D'ACCÈS AU CASIER JUDICIAIRE

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil de loisirs, le SDJES s'assure que le personnel d'encadrement ne fait pas l'objet d'une interdiction ou suspension d'exercice.

A NOTER : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'État ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles).

Étape 1

Étude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service périscolaire.

Étape 2

Entretien de recrutement du service périscolaire par téléphone.
Étude du profil | Motivation du candidat | Qualification | Expériences | Évaluation des connaissances sur les différentes missions et sur les besoins des enfants...

Étape 3

En présentiel avec :
- 2 tests d'analyses de la personnalité d'environ une heure. Les résultats sont donnés sous 48H par un cabinet de recrutement.

Étape 4

Entretien avec un jury.
Le candidat rencontre un coordinateur du service périscolaire en présence d'une directrice ou d'un directeur d'accueil de loisirs de la ville.

SUIVI DU NOUVEL AGENT SUR NOS ACCUEILS DE LOISIRS

Les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents. C'est une action incontournable dans notre processus de recrutement. Ce suivi implique une réelle concertation avec le service périscolaire.



Plan ⁷

des accueils de loisirs



- 1. Accueil de loisirs élémentaire du Parangon**
41 Bld du Maréchal Leclerc
- 2. Accueil de loisirs maternel Jean de la Fontaine**
31 Bld de l'Europe
- 3. Accueil de loisirs élémentaire Eugène Voisin**
4 Rue Eugène Voisin
- 4. Accueil de loisirs maternel Simone Veil**
56 Rue de Paris
- 5. Accueil de loisirs maternel JOSEPH JOUGLA**
12 Avenue Joseph Jougla
- 6. Accueil de loisirs élémentaire Oudinot**
56 Avenue Oudinot
- 7. Accueil de loisirs élémentaire Jean-Jacques Gressier**
31 Avenue des Platanes
- 8. Accueil de loisirs maternel P'tit Gibus**
7ter Av. du Président Wilson

H. Service périscolaire
Hôtel de ville
23 rue de Paris



8

Les directions & coordonnées des accueils de loisirs

A NOTER : Ces affectations des directions sont effectives à partir du 01.09.2025.



Accueil élémentaire du **PARANGON**

41 Bld du Maréchal Leclerc



MARIEPIERRE FEULLADE

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Moussa Siby

CONTACT

Tel : **06 47 27 40 57 - 01 48 89 32 14**

Mail : alparangon@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **Eugène VOISIN**

4 rue Eugène Voisin



JONATHAN ARADE

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Viktoria Peshoiani

CONTACT

Tel : **06 47 27 21 58**

Mail : alvoisin@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **LOUDINOT**

56 Av. Oudinot



NAËL ALFANDARI

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Vanessa Quentin

CONTACT

Tel : **06 47 27 65 84 - 06 16 40 48 35**

Mail : aloudinot@joinvillelepont.fr

Accueil élémentaire **J.J GRESSIER**

31 Av. des Platanes



VANESSA TRIVINO

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Corinne Casals

CONTACT

Tel : **06 47 27 44 50**

Mail : algressier@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **SIMONE VEIL**

56 Rue de Paris



JÉROME SIMONNET

Directeur de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Insiyah Manowaraly

CONTACT

Tel : **06 47 27 35 92**

Mail : alsimoneveil@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **FONTAINE**

31 Bld de l'Europe



KARIMA KARA

Directrice de l'accueil de loisirs

CONTACT

Tel : **06 47 27 99 49 - 06 16 40 26 06**

Mail : alfontaine@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **JOUGLA**

12 Av. Joseph Jouglà



OCÉANNE CONTET

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Faouzi Idir

CONTACT

Tel : **06 47 27 52 86 - 06 10 05 81 23**

Mail : aljougla@joinvillelepont.fr

Accueil maternel **P'TIT GIBUS**

7ter Av. du Président Wilson



EMILIE CAFFIER

Directrice de l'accueil de loisirs

ADJOINT : Ibrahima Sylla

CONTACT

Tel : **07 86 63 97 51 - 06 16 40 65 81**

Mail : algibus@joinvillelepont.fr

● **Attention,**
si vous n'avez pas réservé les activités des vacances de vos enfants, pensez à le faire avant les dates indiquées ci-dessous.



Les réservations se font sur :
[//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLELEPONT](https://ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLELEPONT)

● *Vacances d'automne 2025* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025

Réservations ouvertes du mercredi 30 juillet au dimanche 05 octobre 2025

● *Vacances de fin d'année 2025* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026

A NOTER : Les centres seront fermés : les jeudis 25 décembre 2025 et 1er janvier 2026.

Réservations ouvertes du lundi 20 octobre au dimanche 07 décembre 2025

● *Vacances d'hiver 2026* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 23 février au vendredi 06 mars 2026

Réservations ouvertes du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 08 février 2026

● *Vacances de printemps 2026* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 20 au vendredi 30 avril 2026

A NOTER : Les centres seront fermés le vendredi 1er mai 2026

Réservations ouvertes du lundi 23 février au dimanche 05 avril 2026

Zoom sur...

le pont de mai

Les accueils seront fermés :

- mercredi 13 mai pour la journée pédagogique des équipes d'animation
- jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026

● *Vacances d'été 2026* _____

Les accueils seront ouverts du lundi 6 juillet au vendredi 31 août 2026

A NOTER : Les accueils seront fermés le mardi 14 juillet 2026.

Réservations ouvertes du lundi 20 avril au dimanche 14 juin 2026



Les différents temps

extra
et périscolaires

Je souhaite aller à ...

l'accueil du matin

C'est possible dans toutes les écoles de la ville de **7H45 à 8H15** (sauf les mercredis en vacances scolaires)

GRATUIT ET SANS RÉSERVATION

Je souhaite pouvoir ...

manger à la cantine le midi

Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des différents ateliers du midi. Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. De **11H30 à 13H20** dans toutes les écoles de la ville.

PAYANT AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS ET DES ANIMATEURS

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous aimerions participer à ...

l'accueil du soir

En maternelle : goûter et ateliers du soir de **16H20 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H30)

En élémentaire : goûter et au choix ateliers ou devoirs surveillés de **16H30 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H45)

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Les activités extra et périscolaires de Joinville-le-Pont, ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire :

- le matin
- le midi
- le soir
- les mercredis en période scolaire
- pendant les vacances



J'irais bien en période scolaire à ...

l'accueil de loisirs le mercredi

11

Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de **8H00 à 18H30**.

En plus des activités et sorties, tu profites du repas du midi et du goûter.

A NOTER : une réservation en matinée de 8h à 13h est possible.

Tu profites des activités et du repas du midi. La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous souhaitons profiter du centre sur ...

les vacances scolaires

Les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de vous faire profiter des différentes activités et sorties proposées de **8H00 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H00).

A NOTER : une réservation en matinée de 8h à 13h est possible.

Tu profites des activités et du repas du midi.

La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]



Attention :

il y a parfois des regroupements de structures pendant les vacances scolaires.

Renseignez-vous auprès de l'accueil de loisirs de votre enfant.

Zoom sur...

les accueils du soir, du mercredi et des vacances

- Ils proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs qui s'inscrit lui-même dans les objectifs du projet éducatif territorial de la ville. Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme une simple garderie.



Vos questions, nos réponses



Que doit apporter mon enfant à l'accueil de loisirs ?

Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo.
L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire.
Il est conseillé de marquer toutes les affaires à son nom.



Mon enfant a un P.A.I. Comment procède t-on ?

Les enfants atteints de pathologies sont accueillis après validation du Projet d'Accueil Individualisé.

A noter : les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire



Mon enfant peut-il apporter ses jouets ?

Il est préférable de les laisser à la maison.
On évitera aussi les bonbons.
Tout apport d'objet dangereux est interdit.



Pourquoi mon enfant n'est pas toujours accueilli dans l'accueil de loisirs de son école ?

Parfois pour des raisons pratiques, plusieurs accueils de loisirs peuvent se regrouper, en particulier pendant certaines vacances scolaires. Les familles sont informées au moment des réservations par mail et affichage.



[À savoir]

Le mercredi, les enfants des classes CP de l'école Simone Veil sont accueillis à l'accueil de loisirs **Eugène Voisin**.



Comment évaluer mes tarifs ?

Il suffit de vous connecter à votre compte citoyen et de cliquer sur le simulateur de tarifs.
(cf page 18)



Je souhaite ajouter une personne autorisée à récupérer mon enfant.

J'envoie un mail à : **periscolaire@joinvillelepont.fr** et au responsable de l'accueil de loisirs de mon enfant (cf page 9) en indiquant bien :

- Nom et prénom de l'enfant
- Son école
- Nom et prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est possible de le faire aussi directement via votre compte citoyen.



Comment m'informer sur la journée de mon enfant sur ses temps périscolaires ?

Je trouve toutes les informations importantes affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs.

Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

aussi à ma disposition

L'application toutemonannée

→ Plus de détails page 19

Le site internet de la ville

→ www.joinvillelepont.fr/periscolaire



En cas de retard...

Merci de prévenir le plus rapidement possible l'accueil de loisirs de votre enfant.

Une pénalité forfaitaire de 5,09 € par quart d'heure est appliqué aux retards.

Attention : à partir de 3 retards, le règlement intérieur des accueils de loisirs prévoit la possibilité d'une exclusion des temps périscolaires.



Je suis joinvillais, mon enfant n'est pas scolarisé sur la ville mais je souhaite qu'il profite de l'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances.

Oui, c'est possible. Il suffit de l'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé de l'enfant avec la mise à jour des vaccins obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le compte citoyen pour procéder aux réservations sur les différents temps périscolaires. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires (cf page 9).



Comment modifier ou annuler ma réservation ?

→ Pour les accueils du matin et la restauration

Vous n'avez pas de modification ou d'annulation à faire sur votre compte citoyen. Vous devrez informer nos équipes et/ou les enseignants, sur place, chaque jour.

→ Pour les accueils du soir et mercredis

Vous pourrez réserver pour toute l'année scolaire. Si vous souhaitez modifier ou annuler une réservation, les modalités ont été assouplies comme suit :

- **Pour les lundis**, vous avez jusqu'au **jeudi soir précédent**,
- **Pour les mardis**, vous avez jusqu'au **samedi soir précédent**,
- **Pour les mercredis**, vous avez jusqu'au **dimanche soir précédent**,
- **Pour les jeudis**, vous avez jusqu'au **lundi soir précédent**,
- **Pour les vendredis**, vous avez jusqu'au **mardi soir précédent**.

PASSÉ CES DÉLAIS, VOUS NE POURREZ PLUS VALIDER, MODIFIER OU ANNULER LES RÉSERVATIONS



EN CAS DE DIFFICULTÉ DE DERNIÈRE MINUTE

Les familles qui n'ont pas réservé les activités périscolaires dans la limite indiquée peuvent **exceptionnellement** bénéficier de l'accueil de leur enfant **dans la limite de nos capacités d'accueil**.

Pour cela, il est nécessaire de contacter le jour J le service périscolaire **uniquement par mail** : portailfamille@joinvillelepont.fr avant 9h30. Une réponse leur sera apportée dans la matinée.

→ Pour les vacances scolaires 2025/2026

Vous pouvez réserver, annuler ou modifier jusqu'à **14 jours** avant le début des petites vacances et **21 jours** avant le début des vacances d'été.

Toutes vos réservations entraînent une participation financière.

Attention ! Toute absence injustifiée entrainera **une majoration de 100%** de votre tarif initial. (Voir le règlement intérieur des accueils de loisirs, articles 3 et 7).
Hors délais, aucune annulation ne sera prise en compte.



Le service périscolaire est en charge du C.M.E depuis plusieurs années.

Véritable instance d'apprentissage de la démocratie, il permet aux enfants de Joinville-le-Pont de s'exprimer sur la vie de leur ville et d'en devenir des citoyens à part entière.



Zoom sur... C.M.E

Le Conseil Municipal des Enfants

35 ÉLUS

AU C.M.E

Le C.M.E est composé :

- D'un président, Monsieur le Maire
- De 35 élus de **CM1 et CM2** issus des écoles élémentaires de Joinville-le-Pont
- D'une conseillère municipale



Les 35 élus du C.M.E participent à 4 commissions

Les 35 élus du C.M.E intègrent l'une des 3 commissions thématiques :

- **Commission Loisirs, Vie Locale et Développement durable ;**
- **Commission des Droits de l'Enfant ;**
- **Joinville accessible.**



Pour l'ensemble des élus :
la commission Devoir de mémoire qui a pour but de promouvoir le travail mémoriel, afin de donner aux plus jeunes, des clés de compréhension du passé, mais aussi de l'avenir.

ZOOM SUR... Activités et sorties



Toute l'année du mandat, les élus juniors du C.M.E participent à toute une série d'activités et de sorties.

- Projets au sein des commissions thématiques.
- Visite de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du bureau de monsieur le Maire.
- Visite des lieux de mémoire avec par exemple : musée de la Résistance, musée des armées, Clairière de l'Armistice, château de Versailles, plages du Débarquement...
- Participation aux cérémonies officielles de la ville et autres manifestations.



En savoir plus : www.joinville-le-pont.fr/cme

Dans nos accueils de loisirs

Les différents accueils de loisirs de la ville proposent **différents projets et grandes activités** afin d'offrir des moments pas comme les autres aux enfants de la ville.
Voici quelques exemples en photos.





Et sans oublier...

- **Des ateliers sophrologie** proposés dans les différents accueils de loisirs et sur différentes périodes par une intervenante diplômée.
- **Les nombreuses veillées** organisées afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants des moments inoubliables sur différents thèmes (Jeux Olympiques, enquête policière, jeux vidéos...)
- **Les spectacles des ateliers théâtre** menés par nos deux intervenantes. Dans les accueils de loisirs ou sur la scène Prévert, cette plongée dans l'imaginaire a concerné des dizaines d'enfants cette année encore.
- Le retour des incontournables **BOUMS des CM2** dans les différents accueils de loisirs élémentaires de la ville. Quelle belle façon de souhaiter une bonne route à celles et ceux qui feront cette année leur entrée au collège.

Mais aussi... Nos chorales, nos enregistrements en studio.
 Nos podcasts sur des thèmes variés.
 Nos ateliers jardinage, nos rendez-vous avec les familles...



Le compte citoyen



Créer un compte citoyen
(si besoin)

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre vie à la mairie.

créer mon compte

Créer ici votre compte citoyen en renseignant obligatoirement : Votre Civilité, Nom, Prénom et adresse mail valide

www.espace-citoyens.net/joinvillelepont

- 1 Si cela n'a pas encore été fait, cliquez afin d'évaluer vos nouveaux tarifs.
- 2 Pour inscrire votre enfant, renseignez les dossiers famille et enfant accessibles ici.
- 3 Pour faire les réservations des différentes activités proposées.
- 4 En cas d'absence, cliquez pour transmettre les justificatifs dans un délai de 7 jours.
- 5 En fin d'année vous pouvez télécharger l'attestation de paiement pour les services sociaux.

- 6 Cet espace de stockage est à votre disposition. Il est privé et sécurisé.
- 7 Cliquez pour simuler vos différents tarifs.

MON COMPTE CITOYEN

BIENVENUE À TOUS

JE N'AI PAS D'ESPACE

1 Créer mon espace

ACTUALITÉS

MON ESPACE PERSO

Identifiant

Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe.

Connexion

Gérer votre compte citoyen
et faire vos réservations aux différentes activités périscolaires

Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à votre espace personnel à l'aide de l'identifiant et du mot de passe choisi dans l'étape 1

Compte citoyen TABLEAU DE BORD

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHÉ ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS INFOS PRATIQUES

MON COMPTE

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes Factures Portes-document Mes actualités Coordonnées Edition de documents Mes prélèvements Mes QF/Revenus

LES DÉMARCHES POUR MA FAMILLE (SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE)

Réservations Dossiers d'inscription Petite Enfance Justifier une absence Simulation des tarifs Autres démarches

LES DÉMARCHES INDIVIDUELLES

RDV petite enfance... Renouvellement de...

AUTRES ESPACES EN LIGNE

Site de la Ville Facebook de la Ville La Ludo La Bibli Billetterie Scène Prévert C.A.F. Service Public.fr

Cliquez sur l'icône de l'enfant et accédez à l'agenda des activités pour modifier ses réservations.



En cas de difficultés :
portailfamille@joinvillelepont.fr
01 49 76 60 00

Pratique
Les fiches pratiques du Compte citoyen

Le service périscolaire a réalisé des fiches pratiques pour vous aider à utiliser au mieux votre compte citoyen. Elles sont disponibles :

- en ligne sur la page dédiée. Flashez simplement ce QR CODE >>
- auprès des équipes d'animation des accueils de loisirs





Chers parents,
téléchargez l'application toutemonannée
et suivez toute l'actu de l'accueil de loisirs
de votre enfant. Retrouvez photos, tuto, recettes
et autres surprises de l'équipe d'animation.

L'APPLI
toute
mon
année

19

1= téléchargez l'application
"TOUTEMONANNEE"



App Store

Google play

2= Cliquez sur
"CRÉER UN COMPTE"

Après avoir ouvert l'appli, cliquez dans la zone bleue



3= Cliquez sur
"ADULTE"

Et ensuite sur "SUIVANT >" en bas



4= Entrez les **informations**

4b : cochez "j'accepte les conditions..."

4c : cliquez sur "SUIVANT >"



5= Cliquez sur la **croix jaune**



6= **ET POUR
POUR FINIR**

Entrez le **CODE**

(à demander à l'équipe)



cliquez ici

Bravo!

**Vous avez désormais
accès à toute l'actu
de l'accueil de votre enfant**





Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** est à votre écoute pour toutes demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.



**HÔTEL DE VILLE
DE JOINVILLE-LE-PONT**
23 RUE DE PARIS



01 49 76 60 60



PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR

Contact

Suivez-nous

Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** vous propose différents moyens pratiques et modernes de suivre votre enfant sur ses différents temps extra et périscolaires.



SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES DE LA VILLE

Retrouvez les informations essentielles :

plannings des activités, menus et coordonnées de contact ...



**APPLI
TOUTEMONANNÉE**



SUR L'APPLI TOUTEMONANNÉE

Suivez en temps réel la journée de votre enfant

Photos, infos, messagerie... Téléchargez l'application sur votre téléphone (cf page 19) et demandez ensuite le CODE dédié à l'équipe d'animation.



SUR LA PAGE DÉDIÉE SUR LE SITE WEB DE LA VILLE

Retrouvez en particulier les plannings d'activités, les coordonnées de l'ensemble des accueils de loisirs mais aussi d'autres infos pratiques.

WWW.JOINVILLE-LE-PONT.FR/PERISCOLAIRE



PAGE WEB

Flashez ce QR CODE